



droit à l'oubli et référencement

Conseils pratiques publié le 27/11/2024, vu 131 fois, Auteur : [Murielle Cahen](#)

Le droit à l'oubli, en tant que concept juridique, émerge dans un contexte où la numérisation omniprésente des informations transforme radicalement la manière dont les individus interagissent avec leurs données personnelles.

Ce droit, qui permet à un individu de demander la suppression d'informations le concernant sur Internet, s'inscrit dans une dynamique de protection des données personnelles, tout en soulevant des interrogations profondes sur les limites de son application. À travers l'essor des technologies de l'information et de la communication, la gestion et [la traçabilité des données personnelles](#) sont devenues des enjeux cruciaux, non seulement pour les utilisateurs, mais également pour les entreprises et les États.

La reconnaissance du droit à l'oubli a été consacrée par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), notamment dans l'affaire *Google Spain SL, Google Inc. v. Agencia Española de Protección de Datos, Mario Costeja González* (C-131/12). Dans cette décision fondatrice, la CJUE a établi que les moteurs de recherche sont responsables du traitement des données personnelles et doivent répondre aux demandes de [déréférencement](#) lorsque les informations en question sont obsolètes ou inappropriées. Cependant, cette avancée juridique, bien que saluée par de nombreux défenseurs des droits individuels, révèle également des défis complexes en matière de mise en œuvre et de régulation.

Il convient de noter que l'application du droit à l'oubli ne se fait pas sans limites. Les décisions de justice ont souligné la nécessité d'une analyse équilibrée entre le droit à l'oubli et d'autres droits fondamentaux, tels que [la liberté d'expression](#) et le droit à l'information. Par exemple, dans l'affaire *NT1 v. Google LLC* (2018), la Haute Cour de Londres a été confrontée à la question de savoir si un individu condamné pour des infractions pénales devait bénéficier du droit à l'oubli. La cour a finalement jugé en faveur de l'individu, soulignant la capacité de réhabilitation, mais a également mis en lumière les implications en matière de transparence et d'intérêt public, ce qui illustre bien la complexité des décisions à prendre dans ce domaine.

Les limites du droit à l'oubli se manifestent également dans le cadre des informations d'intérêt public. Ainsi, dans l'affaire *GC et autres v. M. et autres* (C-136/17), la CJUE a rappelé que la protection de la vie privée ne doit pas conduire à une censure des informations ayant un intérêt général. Cette décision met en exergue le défi de définir ce qui constitue un intérêt public et comment protéger les droits individuels sans nuire au débat démocratique. La question demeure : jusqu'où peut-on aller dans la protection des données personnelles sans compromettre la transparence et l'accès à l'information ? En outre, les enjeux pratiques de l'application du droit à l'oubli soulèvent de nombreuses questions. Les moteurs de recherche et [les plateformes numériques](#) doivent établir des critères clairs pour le traitement des demandes de déréférencement, tout en évitant une approche arbitraire qui pourrait conduire à des abus. La question de la transparence dans le traitement de ces demandes est cruciale pour maintenir la confiance des utilisateurs. En effet, des processus obscurs peuvent générer des frustrations et un sentiment d'injustice chez les individus qui se sentent lésés par des décisions de déréférencement inéquitable. Un autre aspect à considérer est la dimension internationale du droit à l'oubli. La portée extraterritoriale de certaines décisions de la CJUE a soulevé des questions de

compétence, notamment face aux entreprises technologiques multinationales qui opèrent sur des marchés divers. La difficulté réside dans la nécessité d'harmoniser les législations sur la protection des données tout en respectant les particularités culturelles et juridiques de chaque pays.

La coopération internationale est donc essentielle pour établir des standards communs qui protègent les droits des individus tout en favorisant un environnement numérique sain et équitable.

Enfin, il est essentiel de reconnaître que le droit à l'oubli, bien qu'indispensable, ne doit pas être perçu comme un outil absolu. Sa mise en œuvre doit être guidée par des principes de proportionnalité et d'équité, en tenant compte des répercussions potentielles sur la société dans son ensemble. Le droit à l'oubli doit ainsi s'intégrer dans un cadre juridique plus large qui promeut la protection des données tout en garantissant un accès à l'information libre et transparent.

En somme, le droit à l'oubli et ses limites constituent un sujet de débat essentiel à l'heure du numérique. Si ce droit représente une avancée significative dans la protection des données personnelles et [le respect de la vie privée](#), il soulève également des questions complexes sur l'équilibre entre la protection des individus et les droits collectifs à l'information. La recherche d'une solution pérenne nécessite une réflexion approfondie sur les valeurs fondamentales que nous souhaitons préserver dans notre société numérique.

Les démarches pour faire valoir ce droit sont encadrées par des procédures précises, souvent complexes, nécessitant une évaluation minutieuse des circonstances de chaque cas. Par exemple, une personne souhaitant faire valoir son droit à l'oubli doit généralement soumettre une demande auprès du moteur de recherche concerné, en justifiant la pertinence de sa requête.

I. Le droit à l'oubli : Cadre et mise en œuvre

A. Démarches pour faire valoir son droit à l'oubli

1. Description des procédures à suivre pour soumettre une demande

La première étape pour faire valoir son droit à l'oubli consiste à rassembler les informations nécessaires et à comprendre le processus de demande. Voici un développement détaillé des étapes à suivre :

a. Identification du moteur de recherche

La procédure commence par l'identification du moteur de recherche auprès duquel la demande sera faite. Google est le moteur de recherche le plus utilisé, mais il existe d'autres moteurs, tels que Bing ou Yahoo, qui doivent également être pris en compte. Chaque moteur de recherche peut avoir ses propres procédures, mais les principes de base restent similaires.

b. Remplissage du formulaire de demande

La plupart des moteurs de recherche disposent d'un formulaire dédié au [droit à l'oubli](#), accessible sur leur [site web](#). Ce formulaire est généralement conçu pour faciliter la soumission des demandes. Les informations requises dans ce formulaire incluent :

- Identité du demandeur : Le demandeur doit fournir ses informations personnelles, notamment son nom complet, son prénom, son adresse électronique et, dans certains cas, son adresse postale. Ces informations permettent au moteur de recherche de vérifier l'identité du demandeur et de le contacter si nécessaire.

- URL(s) concernée(s) : Il est essentiel de fournir les liens exacts vers les contenus que le demandeur souhaite faire supprimer. Ces URL doivent renvoyer à des pages spécifiques contenant les informations litigieuses. La précision est cruciale, car toute erreur pourrait retarder le traitement de la demande.

- Motifs de la demande : Le demandeur doit justifier sa demande en expliquant pourquoi il estime que les informations doivent être supprimées. Cela peut inclure des arguments tels que l'inexactitude des informations, le caractère obsolète des données, ou le fait que ces informations ne sont plus pertinentes pour l'intérêt public. Pour renforcer la demande, le demandeur peut également inclure des preuves ou des documents soutenant ses affirmations.

c. Soumission de la demande

Une fois le formulaire complété, il doit être soumis selon les instructions fournies par le moteur de recherche. Cela peut se faire en ligne via une plateforme dédiée, par [courrier électronique](#) ou même par voie postale, selon les modalités spécifiées. Il est recommandé de conserver une copie de la demande ainsi que de tous les documents joints pour ses propres archives.

d. Attente de la réponse

Après la soumission, le moteur de recherche examinera la demande. Ce processus peut prendre plusieurs semaines, voire des mois, en fonction de la complexité de la demande et du volume des demandes reçues. Pendant cette période, le moteur de recherche peut demander des informations supplémentaires ou des clarifications au demandeur.

e. Notification de la décision

Le moteur de recherche informera le demandeur de sa décision, qui peut être favorable ou défavorable. Si la demande est acceptée, les URL concernées seront supprimées des résultats de recherche. En revanche, si la demande est rejetée, le demandeur recevra une explication des raisons de ce refus.

f. Possibilité de recours

En cas de refus de la demande, le demandeur a la possibilité de contester cette décision. Cela peut impliquer de soumettre une nouvelle demande avec des justifications supplémentaires ou, dans certains cas, de porter l'affaire devant une autorité de protection des données ou un tribunal compétent. Il est important de bien comprendre les recours disponibles, car chaque pays peut avoir ses propres règles et procédures en matière de [protection des données](#).

2. Rôle des moteurs de recherche et des plateformes concernées

Les moteurs de recherche jouent un rôle central dans la mise en œuvre du droit à l'oubli, en tant qu'intermédiaires entre les internautes et l'information disponible en ligne. Conformément à la législation européenne, notamment les règlements sur la protection des données comme le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), ces moteurs de recherche ont l'obligation légale d'examiner [les demandes de suppression d'informations personnelles](#).

Ce processus d'évaluation repose sur l'application de critères établis par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans ses décisions, notamment dans l'affaire Google Spain. Les moteurs de recherche doivent mener une analyse équilibrée qui prend en compte à la fois le droit à la vie privée du demandeur et l'intérêt public en matière d'information.

a. Pertinence des informations

Le premier critère que les moteurs de recherche doivent considérer est la pertinence des informations en question. Pour qu'une demande soit acceptée, les informations concernées doivent avoir un caractère personnel. Cela signifie qu'elles doivent avoir un lien direct avec la vie privée du demandeur, comme des [données sur sa santé](#), ses opinions politiques ou ses activités personnelles.

De plus, il est essentiel que ces informations ne soient pas nécessaires à l'intérêt public. Par exemple, des informations sur un acte criminel dont le demandeur a été acquitté peuvent être jugées comme n'étant plus d'intérêt public, tandis que des informations sur des affaires publiques ou des personnalités politiques peuvent ne pas être supprimées en raison de leur importance pour le débat public.

b. Actualité des informations

Un autre critère crucial est l'actualité des informations. Les moteurs de recherche doivent évaluer si le contenu en question est obsolète ou si, au contraire, il reste pertinent dans le contexte actuel.

Par exemple, des informations sur une condamnation pénale passée peuvent devenir moins pertinentes au fil du temps, surtout si le demandeur a démontré un changement de comportement ou a été réhabilité. Cette évaluation nécessite une analyse approfondie des circonstances et du contexte, car les attentes de la société concernant la réhabilitation et le pardon évoluent également.

c. Caractère préjudiciable des informations

Les moteurs de recherche doivent également examiner le caractère préjudiciable des informations en question. Cela implique de déterminer si les données concernées causent un préjudice significatif à la réputation ou à la dignité du demandeur.

Si les informations sont jugées nuisibles, mais qu'elles revêtent une importance suffisante pour l'intérêt public — par exemple, si elles concernent une personne occupant une fonction publique — leur suppression pourrait être refusée. Les moteurs de recherche doivent donc peser le préjudice potentiel pour le demandeur contre l'importance de l'information pour le public.

d. Processus de décision

Le processus de décision des moteurs de recherche est rigoureux et implique souvent des équipes dédiées à l'évaluation des demandes de suppression. Ces équipes doivent être formées pour appliquer les critères de la CJUE de manière cohérente et équitable.

Après avoir examiné les demandes, les moteurs de recherche rendent une décision qu'ils communiquent au demandeur. Dans certains cas, les moteurs de recherche peuvent également

consulter des experts ou des avocats pour évaluer les demandes complexes.

e. Transparence et responsabilité

Les moteurs de recherche sont également tenus d'assurer une certaine transparence dans leur processus de décision. Ils doivent informer les demandeurs des raisons de la décision prise, qu'elle soit positive ou négative.

Cette transparence est essentielle pour que les demandeurs puissent comprendre les motifs de refus et, le cas échéant, préparer des recours. De plus, les moteurs de recherche doivent maintenir des statistiques sur les demandes reçues et les décisions prises, permettant ainsi une évaluation de l'impact du droit à l'oubli sur la vie privée des individus.

f. Recours en cas de refus

En cas de refus d'une demande de suppression, le demandeur dispose de plusieurs options. Il peut contester la décision directement auprès de l'autorité de [protection des données](#) compétente dans son pays. Ce recours peut impliquer une réévaluation de la demande par l'autorité, qui examinera si les critères de la CJUE ont été correctement appliqués. De plus, le demandeur peut également envisager des voies judiciaires, ce qui pourrait conduire à des décisions créant des précédents juridiques importants.

B. Application géographique du droit à l'oubli

1. Cadre juridique en Europe

En Europe, le droit à l'oubli est principalement encadré par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018. L'article 17 du RGPD stipule que les individus ont le droit d'obtenir l'effacement de leurs données personnelles dans certaines circonstances, notamment lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Ce cadre légal a permis d'étendre et de formaliser le droit à l'oubli en tant qu'élément central de la protection des données personnelles en Europe.

2. Comparaison avec d'autres juridictions

À l'international, la notion de droit à l'oubli n'est pas systématiquement reconnue. Par exemple, aux États-Unis, le droit à l'oubli est limité et se heurte à la liberté d'expression, protégée par le premier amendement de la Constitution.

Les tribunaux américains, notamment dans l'affaire **Doe v. MySpace, Inc.** (2008), ont rejeté les demandes d'effacement de contenus en raison de la protection de la liberté d'expression. Cette divergence souligne les défis liés à l'harmonisation des législations en matière de protection des données à l'échelle mondiale, et illustre l'importance d'un cadre juridique robuste pour garantir les droits des individus.

II. Les enjeux et limites du droit à l'oubli

A. Critiques et inconvénients du droit à l'oubli

1. Impact sur la liberté d'expression et le droit à l'information

Le droit à l'oubli est souvent perçu comme une tentative de restreindre l'accès à des informations qui peuvent être d'intérêt public. Cette dynamique pose une question essentielle : comment trouver un équilibre entre le droit à la vie privée et la liberté d'expression ?

Les critiques soutiennent que la suppression d'informations peut mener à une forme de censure, où des contenus, même pertinents et véridiques, sont retirés des moteurs de recherche, privant ainsi le public de connaissances importantes. Dans l'affaire *Google Spain*, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a reconnu que le droit à l'oubli ne devait pas interférer avec le droit à l'information. La CJUE a souligné que les moteurs de recherche doivent évaluer chaque demande de manière équilibrée, tenant compte des intérêts du demandeur ainsi que de l'intérêt public. Toutefois, la mise en pratique de cette directive s'avère complexe.

En effet, des cas concrets montrent que des informations d'intérêt public peuvent être supprimées, soulevant des questions éthiques sur la transparence et l'accès à l'information. Par exemple, des articles d'actualité relatifs à des personnalités publiques ou des affaires judiciaires peuvent être retirés, ce qui va à l'encontre du principe de transparence qui sous-tend les démocraties. Ce phénomène de censure potentielle est particulièrement préoccupant dans le contexte des élections, des affaires publiques ou des questions sociales.

La suppression d'informations peut nuire à la capacité des citoyens à prendre des décisions éclairées, réduisant ainsi la qualité du débat public. Les journalistes et les chercheurs peuvent également se retrouver limités dans leur capacité à enquêter et à rapporter des faits, ce qui peut affecter leur travail et la liberté de la presse. Ainsi, alors que le droit à l'oubli vise à protéger les individus, il doit être manié avec prudence pour ne pas porter atteinte aux droits fondamentaux des autres.

2. Problèmes pratiques liés à l'application du droit à l'oubli

L'application du droit à l'oubli présente également des défis pratiques considérables pour les moteurs de recherche et les plateformes numériques. La charge administrative qui en résulte est significative, car les moteurs de recherche doivent traiter un nombre croissant de demandes de suppression. En effet, depuis l'instauration du droit à l'oubli, le volume des demandes a explosé, ce qui met une pression supplémentaire sur les ressources des moteurs de recherche.

Les moteurs de recherche doivent non seulement évaluer chaque demande de manière conforme aux critères juridiques, mais ils doivent également s'assurer que ce processus est transparent et équitable. Cela implique la création de procédures internes rigoureuses, de formations pour le personnel, ainsi que l'établissement de lignes directrices claires. Cependant, comme l'a révélé l'affaire *GC et autres v. M. et autres* (C-136/17), il est souvent difficile pour les moteurs de recherche d'établir un cadre de décision uniforme et équitable.

Les difficultés à standardiser les processus d'évaluation, couplées aux variations dans les législations nationales, rendent la tâche encore plus complexe. De plus, la charge de la preuve repose souvent sur le demandeur. Ce dernier doit démontrer que les informations en question sont nuisibles, inexacts ou obsolètes, ce qui peut s'avérer particulièrement difficile pour les individus n'ayant pas les ressources nécessaires pour engager des procédures juridiques complexes.

Les personnes qui souhaitent faire valoir leur droit à l'oubli se retrouvent souvent confrontées à des obstacles financiers, juridiques et administratifs. Cela peut créer des inégalités dans l'accès à

la justice, renforçant les disparités déjà existantes.

Par ailleurs, les moteurs de recherche peuvent faire face à des difficultés dans le traitement des demandes. Par exemple, dans certains cas, il peut être difficile de déterminer si une information est effectivement nuisible ou si elle a un intérêt public suffisant pour justifier son maintien en ligne. Les décisions prises peuvent également varier d'un moteur de recherche à l'autre, ce qui soulève des préoccupations quant à la cohérence et à l'uniformité des décisions.

B. Les conséquences de l'oubli sur la société et l'individu

1. Risques de perte de mémoire collective et de révisionnisme

L'un des enjeux cruciaux liés à l'application du droit à l'oubli est la menace qu'il représente pour la mémoire collective d'une société. En supprimant certaines informations jugées nuisibles ou obsolètes pour des individus, il existe un risque réel que des événements significatifs soient effacés de l'histoire accessible au public. Cette situation soulève des préoccupations quant à la capacité d'une société à se souvenir de son passé et à apprendre de ses erreurs.

Le philosophe George Orwell, dans son roman dystopique 1984, met en lumière les dangers d'un contrôle de l'information qui mène à la manipulation de la mémoire collective. Dans cet univers où le passé est constamment réécrit pour servir les intérêts du pouvoir, la vérité devient relative, et la société perd sa capacité à se souvenir de ses erreurs historiques.

Ce mécanisme de révisionnisme est particulièrement préoccupant dans le cadre du droit à l'oubli, où des faits historiques ou des événements marquants peuvent être occultés pour protéger la réputation de certains individus. L'affaire NT1 v. Google LLC (2018) illustre ce dilemme.

Dans cette affaire, une personne a demandé la suppression de résultats de recherche la concernant, liés à une condamnation pénale. Bien que le jugement ait été en faveur du droit à l'oubli, il convient de s'interroger sur les implications de cette décision. En effaçant des informations qui pourraient être considérées comme nuisibles, on court le risque d'altérer l'accès à des informations d'importance historique ou sociale, et ce, même si ces informations sont factuelles.

Ainsi, la question se pose de savoir si le droit à l'oubli pourrait contribuer à un révisionnisme, où des faits historiques seraient délibérément omis ou minimisés pour protéger des intérêts individuels.

Cette dynamique pourrait mener à une forme de réécriture de l'histoire, où la mémoire collective serait altérée, privant les générations futures de la possibilité d'apprendre des leçons du passé. En ce sens, le droit à l'oubli pourrait nuire non seulement à l'individu dont les informations sont supprimées, mais également à la société dans son ensemble, qui peut perdre des repères historiques essentiels.

2. Effets sur les individus concernés

Les effets du droit à l'oubli ne se limitent pas à la sphère publique ; ils touchent également les individus concernés de manière directe et personnelle. Bien que certaines personnes puissent envisager le droit à l'oubli comme une opportunité de réhabilitation et de renaissance, il peut également engendrer des effets pervers et des conséquences inattendues.

Dans l'affaire *GC et autres v. M. et autres* (C-136/17), la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a reconnu que le droit à l'oubli ne suffisait pas à effacer les conséquences sociales et professionnelles des informations qui ont été rendues accessibles. En effet, même après la

suppression d'informations, la stigmatisation et les préjugés peuvent persister dans l'esprit du public.

Une personne dont les informations sensibles ont été effacées peut continuer à faire face à des discriminations, des jugements hâtifs ou des préjugés basés sur des événements passés, ce qui peut entraver sa réinsertion sociale et professionnelle. De plus, des études ont montré que le droit à l'oubli peut créer des inégalités dans l'accès à la justice.

Les personnes issues de milieux défavorisés peuvent ne pas avoir les ressources nécessaires pour engager des procédures juridiques complexes et coûteuses pour faire valoir leur droit. À l'inverse, les individus plus privilégiés, qui peuvent se permettre de consulter des avocats spécialisés ou de naviguer dans le système judiciaire, peuvent bénéficier d'une plus grande visibilité et d'un accès plus facile à ce droit. Cette disparité soulève des questions éthiques et juridiques sur l'égalité d'accès au droit à l'oubli et sur la manière dont les lois peuvent être appliquées de manière discriminatoire.

Il est également essentiel de considérer les implications psychologiques de l'oubli. Pour certains, la possibilité d'effacer des événements du passé peut sembler être une solution à des souffrances psychologiques. Cependant, il existe un risque que cette démarche soit perçue comme une forme de fuite plutôt qu'une véritable guérison. Les individus pourraient éprouver un sentiment de déconnexion avec leur propre histoire, ce qui pourrait nuire à leur processus d'identité personnelle.

La mémoire, même des événements douloureux, joue un rôle crucial dans la construction de l'identité. Le fait de vouloir effacer ces souvenirs peut créer un vide, un manque de continuité dans la vie d'un individu.

De plus, l'oubli n'est pas un processus simple. Les informations supprimées peuvent avoir des conséquences systémiques sur la façon dont les individus sont perçus par leur entourage. Par exemple, une personne ayant été condamnée pour un crime peut voir son passé effacé des résultats de recherche, mais la méfiance et le jugement de ses pairs peuvent persister.

Les réseaux sociaux et les interactions personnelles peuvent renforcer cette stigmatisation, car les opinions et les préjugés sont souvent difficiles à changer, même en l'absence de preuves tangibles. Un autre aspect à considérer est la question de la responsabilité sociale. En permettant aux individus de demander l'effacement de certaines informations, on pourrait créer un environnement où les gens ne se sentent pas responsables de leurs actions passées

. Cela pourrait encourager un comportement irresponsable, où les individus estiment qu'ils peuvent agir de manière préjudiciable sans devoir en subir les conséquences à long terme. Cette dynamique pourrait in fine nuire à la cohésion sociale, car elle affaiblirait les mécanismes de responsabilité et de transparence qui sont essentiels au bon fonctionnement d'une société. Enfin, il est important de reconnaître que le droit à l'oubli peut également avoir des implications sur les relations interpersonnelles.

Sources :

1 [Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 17 février 2009, 09-80.558, Publié au bulletin - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

2 [LE DROIT À L'OUBLI \(murielle-cahen.com\)](#)

3 [Droit à l'oubli : le Conseil d'État donne le mode d'emploi - Conseil d'État \(conseil-etat.fr\)](https://conseil-etat.fr)

4 [CURIA - Documents \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/curia/)